



Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la politique éducative
Bureau des diagnostics et des moyens éducatifs

FICHE DE POSTE.
FONCTION: PROFESSEUR RELAIS Arts plastiques Caspe 7/15

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance

ATTRIBUTIONS

Au sein de chaque circonscription et sous l'autorité du chef de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), le professeur relais exerce plusieurs missions :

- Conseiller.e-référent.e auprès du.de la chef.fe de CASPE, pour tous les sujets relatifs au domaine d'intervention du PVP ;
- interlocuteur des professeurs des arrondissements de la CASPE pour le matériel et les locaux : rencontre des PVP en école, recherche de solutions aux besoins en matériels des PVP, ...
- relais d'information avec le-la responsable logistique du bureau des diagnostics et des moyens éducatifs (participation aux réunions, réponses aux demandes du service, ...)
- interlocuteur des mairies d'arrondissement et des gestionnaires des équipements de la Ville, dans le cadre des projets relatifs au domaine d'intervention des PVP.

Les domaines d'intervention du professeur relais sont :

| | |
|---------------------------|--|
| MATERIEL | <ul style="list-style-type: none">• Participation aux commissions de choix du matériel pédagogique.• Suivi et contrôle des commandes sur les catalogues en liaison avec la section approvisionnement de la CASPE et le chargé de mission.• Gestion du budget d'investissement quand allocations spécifiques.• Gestion des prêts de matériels spécifiques, de malles pédagogiques (dont suivi du contenu) et de la documentation en arts plastiques. |
| LOCAUX et MOBILIER | <ul style="list-style-type: none">• Recensement des locaux utilisés par les professeurs de la discipline.• Définition des besoins en la matière• Participation éventuelle aux visites d'architecture, en cas d'aménagement ou de travaux dans les espaces destinés à l'enseignement. |
| AUTRES ACTIVITES | <ul style="list-style-type: none">• Organisation de réunions de concertation à destination des professeurs de la CASPE, dans le cadre des 12h annuelles de concertation DASCO, soit 1 réunion par trimestre au minimum.• Organisation ou participation à des manifestations, expositions d'arrondissement |

CONDITIONS

RECRUTEMENT

Ce poste est ouvert aux professeurs de la Ville de Paris qui ont une bonne expérience en école. Une connaissance du secteur couvert sera valorisée.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Grande disponibilité
- Esprit d'équipe et sens relationnel
- Rigueur et sens de l'organisation, adaptabilité
- Appétence pour le travail administratif
- Maîtrise de la bureautique

GESTION DU TEMPS

| | | |
|--------|-----------------|--------|
| | Type | de |
| | circonscription | |
| < 30 | > | 30 |
| écoles | | écoles |

| | | | |
|-------------------------------|------|------|---|
| Décharge d'enseignement | 3 h | 6 h | 6 h le mardi |
| Enseignement en école | 16 h | 13 h | Pour les PVP à plein temps |
| Heure supplémentaire annuelle | ½ h | 1 h | Soit 18 h annuelles pour les circonscriptions à 3 h et 36 h annuelles pour les circonscriptions à 6 h |
| Concertation | 1 h | 1 h | |

- De préférence, le poste est ouvert aux professeurs à temps plein, mais un professeur à temps partiel de 18h pourrait être retenu à titre exceptionnel.
- Les heures de décharge et l'heure supplémentaire de mission doivent figurer sur l'emploi du temps hebdomadaire, qui est communiqué également au.à la chef.fe de CASPE.

Les compétences et attributions des professeurs relais sont susceptibles d'être réactualisées à chaque rentrée scolaire